



CONSERVATOIRE HENRI DUTILLEUX

Conservatoire à Rayonnement Départemental

MUSIQUE / DANSE / THÉÂTRE



RÈGLEMENT DES ÉTUDES

© 2024 | Conception CONSERVATOIRE HENRI DUTILLEUX | Communication



SOMMAIRE

INTRODUCTION _____	4
LES DISCIPLINES ENSEIGNÉES _____	6
L'ORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENTS _____	7
L'ACCUEIL DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP _____	7

ENSEIGNEMENT de la MUSIQUE _____ 8

LES PREMIERS PAS AU CONSERVATOIRE _____ 9

PARCOURS ETUDES MUSIQUE _____ 10

PARCOURS ETUDES MUSIQUE : OBJECTIFS ET PREREQUIS PAR CYCLE _____	10
CYCLE 1 DISCIPLINES OBLIGATOIRES _____	12
CYCLE 2 DISCIPLINES OBLIGATOIRES _____	12
CEM : CERTIFICAT D'ETUDES MUSICALES _____	13
UV PROJET PERSONNEL _____	13
DNEM : DIPLOME NATIONAL D'ETUDES MUSICALES _____	14
LE PERFECTIONNEMENT POST DNEM _____	15

LES SPÉCIALITÉS ET SPÉCIFICITÉS _____ 16

ORGANIGRAMME DE LA FORMATION MUSICALE _____	16
PARCOURS ETUDES ECRITURE _____	17
DOMAINE MUSIQUE ANCIENNE : CAS SPECIFIQUE DU CLAVECIN _____	18
DOMAINE MUSIQUE TRADITIONNELLES _____	18
DOMAINE JAZZ / MUSIQUES ACTUELLES AMPLIFIÉES _____	19
CURSUS MAITRISE CONSERVATOIRE _____	20

AUTRES PARCOURS _____ 21

CYCLE 2 NON DIPLOMANT _____	21
PARCOURS COMPAGNONNAGE _____	21
PARCOURS PERSONNALISE _____	22
PARCOURS ETUDIANT _____	22
PARCOURS ADULTES _____	23
PARCOURS PRATIQUE COLLECTIVE _____	23

LES PRATIQUES COLLECTIVES AU CŒUR DE LA FORMATION DES ÉLÈVES _____ 24

LES CLASSES À HORAIRES AMÉNAGÉS	24
LES CLASSES A HORAIRES AMENAGES MUSIQUE A DOMINANTE INSTRUMENTALE	25
LES CLASSES A HORAIRES AMENAGES MUSIQUE A DOMINANTE VOCALE	26
LES CLASSES A HORAIRES AMENAGES THEATRE	37
L'ÉVALUATION	26
LA NATURE DES EVALUATIONS	26
LE BAREME D'APPRECIATION	27
LES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	27
LES TESTS D'ENTREE	27
LA PRATIQUE INSTRUMENTALE PLURIDISCIPLINAIRE	27
ENSEIGNEMENT DE LA DANSE	28
ORGANIGRAMME	29
PARCOURS DECOUVERTE DANSE	30
PARCOURS ETUDES DANSE	30
EVALUATION	291
PARCOURS DANSE ADULTES	322
ATELIER CHOREGRAPHIQUE	322
ENSEIGNEMENT DU THÉÂTRE	33
ORGANIGRAMME	34
PARCOURS DECOUVERTE THÉÂTRE	35
PARCOURS ETUDES THÉÂTRE	35
EVALUATION	36
CLASSES A HORAIRES AMENAGES THEATRE	37

INTRODUCTION

Le Conservatoire à Rayonnement Départemental Henri DUTILLEUX (CRD), établissement d'enseignement artistique spécialisé en musique, danse et art dramatique, regroupe 9 sites d'enseignement, situés sur le territoire de la Communauté de l'Agglomération Belfortaine.

Ces sites d'enseignement sont situés à :

- Belfort (rue Paul Koepfler et Avenue d'Alsace)
- Bourogne
- Chèvremont
- Danjoutin
- Valdoie
- Châtenois-les-Forges
- Frais
- Montreux-Château



Le conservatoire est un établissement classé par l'Etat. La musique et le théâtre sont les deux grandes spécialités pour lesquelles le classement en CRD a été prononcé. Il a pour vocation de dispenser un enseignement artistique de qualité s'inscrivant dans le cadre des schémas nationaux d'orientation pédagogique de la Musique, de la Danse et de l'Art Dramatique, permettant l'accès aux pratiques musicales, chorégraphiques et théâtrales à un public diversifié par l'âge, les origines socioprofessionnelles ou géographiques et les traditions culturelles.

Cet enseignement peut prendre des formes très diverses et permet de maîtriser techniques, connaissances et moyens d'expression, en vue d'une pratique amateur ou d'acquisitions spécifiques de l'initiation à une formation préprofessionnelle pour les élèves qui souhaitent s'orienter vers une profession artistique.

Le règlement des études détaille les différents parcours proposés par l'établissement, décline leurs caractéristiques, précise les contenus ainsi que leurs modalités d'évaluation. Ce document est élaboré et validé par les différentes instances de concertation, qui en assurent le suivi et l'évolution.



LES DISCIPLINES ENSEIGNÉES

Culture musicale :

- Jardin musique et danse
- Éveil musique
- Formation musicale
- Écriture
- Musiques et créations assistées par ordinateur (MAO)

Cordes :

- Violon
- Alto
- Violoncelle
- Contrebasse

Bois :

- Flûte traversière
- Hautbois
- Basson
- Clarinette
- Saxophone

Cuivres :

- Trompette
- Cor d'harmonie
- Trombone
- Euphonium/Tuba

Instruments polyphoniques et cordes pincées

- Accordéon
- Harpe
- Guitare
- Mandoline
- Piano et accompagnement
- Orgue

Percussions :

- Peaux
- Claviers
- Batterie

Musique ancienne :

- Vièle de gambe
- Clavecin et Basse continue
- Flûte à bec
- Traverso
- Anches Renaissance (Basson baroque, Dulciane, Cromornes)

Musique traditionnelle :

- Violon trad.
- Harpe celtique
- Accordéon diatonique
- Percussions traditionnelles
- Cornemuse
- Cor des Alpes

Jazz :

- Saxophone jazz
- Guitare jazz
- Contrebasse jazz
- Batterie jazz
- Piano jazz

Musiques actuelles :

- Basse électrique
- Guitare électrique
- Chant musiques actuelles
- Batterie

Arts de la scène :

- Jardin musique et danse
- Danse contemporaine
- Théâtre
- Chant Lyrique

ORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT

Afin de prendre en compte les spécificités de chaque instrument, les disciplines proposées par le conservatoire sont organisées en départements. Chaque département pédagogique est coordonné par un responsable élu pour une durée de 2 ans par le collectif d'enseignants concernés.

L'organisation en département pédagogique permet de favoriser la transversalité des disciplines enseignées, l'émergence d'ateliers de pratiques collectives et une plus grande cohérence en matière de suivi et d'évaluation. Ils peuvent se décliner par famille d'instruments (département cordes, département cuivres...), de façon pluridisciplinaires autour d'une esthétique (département de musiques anciennes, département de musiques actuelles amplifiées, ...), de façon pluridisciplinaire autour d'une caractéristique (département des instruments polyphonique, département arts de la scène).

L'ACCUEIL DES PUBLICS EN SITUATION DE HANDICAP

Un département « apprentissages artistiques et handicaps » permet d'accueillir les élèves en situation de handicap ou de troubles des apprentissages diagnostiqués par le monde médical.

Ce département est coordonné par le référent handicap du conservatoire. Celui-ci est chargé de l'accueil, du suivi pédagogique, de l'information auprès des familles. Il veille au dynamisme de l'accessibilité culturelle dans l'établissement. Il accompagne l'élève vers l'inclusion dans toute sa scolarité, en accord avec la famille, l'équipe pédagogique et l'équipe de direction du conservatoire. Les demandes sont étudiées au cas par cas.

Le conservatoire est membre du RNMH (Réseau National Musique et Handicap), il est partenaire de différentes institutions du Territoire de Belfort et travaille en lien avec l'Éducation Nationale, la Maison Départementale des Personnes Handicapées, le monde médical.



ENSEIGNEMENT DE LA MUSIQUE

LES PREMIERS PAS AU CONSERVATOIRE

PARCOURS DECOUVERTE MUSIQUE				
	DUREE HEBDOMADAIRE	AGE REQUIS	LES ENSEIGNANTS	CONTENU ET OBJECTIFS
JARDIN MUSIQUE ET DANSE 1 ^e année	1 h	4 ans	Séance encadrée par un enseignant en musique et un enseignant en danse	Chant, activités corporelles, danse, expression artistique Objectifs : éveil de la perception, de la créativité et de la sensibilité artistique
JARDIN ET MUSIQUE DANSE 2 ^e année	1 h	5 ans		
EVEIL MUSIQUE	1 h	6 ans	Séance encadrée par un enseignant musique	Développement de la curiosité, l'expression et le domaine de l'imaginaire de l'enfant Chant, activités rythmiques, formation de l'oreille Découverte instrumentale
EVEIL INSTRUMENT	30 min	6 ans	Séance encadrée par un enseignant spécialiste de 'l'instrument	Découverte d'un instrument à partir du 3 ^e trimestre selon les places disponibles Les élèves de l'éveil musique sont prioritaires.
INITIATION DANSE	1 h	6 et 7 ans	Séance encadrée par un enseignant danse	Prise de conscience de l'écoute des sensations, appréhender le lien corps, rythme et espace



PARCOURS ÉTUDES MUSIQUE

Le schéma national d'orientation pédagogique de la danse, de la musique et du théâtre définit les cycles ainsi :

« Les cycles sont des périodes pluriannuelles qui permettent la réalisation d'un certain nombre d'objectifs de formation que l'on a préalablement définis ; ces objectifs concourent à l'acquisition de compétences dont on peut constater la cohérence à l'issue de la période établie. »

(Schéma national d'orientation pédagogique de l'enseignement spécialisé de la danse, de la musique et du théâtre, *Bulletin Officiel*, Hors-série n°5, septembre 2023, p. 18)

PARCOURS ETUDES MUSIQUE : OBJECTIFS ET PREREQUIS PAR CYCLE			
CYCLE 1	3 à 5 ans Une 6 ^e année peut être accordée par dérogation	S'engager dans une pratique instrumentale ou vocale Construire la motivation et la méthode d'acquisition des éléments techniques de base, de pratique et de culture.	Age minimum requis : 7 ans Possibilité de débiter un instrument au 3 ^{ème} trimestre de l'année des 6 ans dans le cadre de l'éveil musique selon les places disponibles
CYCLE 2	3 à 5 ans Une 6 ^e année peut être accordée par dérogation	Approfondir une pratique instrumentale ou vocale Contribuer au développement artistique et musical de l'élève, notamment par une participation active aux différentes pratiques collectives proposées. Acquérir une ouverture culturelle et les bases d'une pratique autonome.	Avoir obtenu l'attestation de fin de cycle 1
CYCLE 3 Pratique Amateur	2 à 4 ans	Se former comme musicien ou chanteur amateur Permettre à l'élève de développer un projet artistique personnel, d'acquérir des connaissances structurées et de s'intégrer dans le champ de la pratique artistique en amateur.	Avoir obtenu le brevet d'études musicales (BEM)
CYCLE 3 Cycle diplômant	2 à 4 ans	S'orienter vers les métiers artistiques et se préparer à des études supérieures	Avoir obtenu le brevet d'études musicales (BEM) Sur test d'entrée

Le parcours études peut être suivi dans le cadre d'un cursus traditionnel ou d'un aménagement de la scolarité en partenariat avec un établissement de l'Éducation Nationale (CHAM).

ORGANIGRAMME

CYCLE 1

[3 à 5 ans]

CYCLE 2

[3 à 5 ans]

Orientation sur avis de l'équipe pédagogique

CYCLE 3

Cem (Certificat d'Études Musicales)
Pratique amateur

[2 à 4 ans]

CYCLE 3

DNEM (Diplôme National d'Études Musicales)
Cycle diplômant

[2 à 4 ans]

PERFECTIONNEMENT

Demande argumentée écrite
Présentation du projet

[1 à 2 ans]

CYCLE 1 DISCIPLINES OBLIGATOIRES [3 à 5 ans]			
	Formation instrumentale ou vocale Cours individuel ou pédagogie de groupe	Culture et Formation Musicale Cours collectif	Pratique Collective
1C1	30 min puis 45 min l'année du passage de l'examen de fin de cycle Les élèves qui bénéficient de 45 minutes de cours doivent obligatoirement se présenter à l'examen.	1C1 et 1C2 1 h	Chorale associée à la formation musicale 30 min
1C2			
1C3		1C3 et 1C4 1 h 15	Participation à un ensemble vocal ou instrumental chaque année du cycle (sur conseil de l'équipe pédagogique) Entre 1 h et 1 h 15
1C4			
1C5			
VALIDATION DU CYCLE 1	Contrôle continu + examen de fin de cycle	Contrôle continu + examen de fin de cycle	Contrôle continu (participation assidue à l'ensemble des activités, travail régulier sur la durée du cycle)
Une attestation de fin de cycle est délivrée après avoir validé les 3 disciplines.			

La première année du cycle 1 de formation instrumentale ou vocale (cycle 1 – année 1) est considérée comme une année d'observation à l'issue de laquelle l'élève peut être réorienté sur avis de l'équipe pédagogique ou à l'issue d'un contrôle.

CYCLE 2 DISCIPLINES OBLIGATOIRES [3 à 5 ans]			
	UV Dominante vocale, Instrumentale Cours individuel ou pédagogie de groupe	UV Culture et Formation Musicale Cours collectif	UV Pratique Collective
2C1	45 min	2C1 à 2C3 1 h 30	Participation à un ensemble chaque année du cycle (sur conseil de l'équipe pédagogique) Entre 1 h 30 et 2 h selon le niveau
2C2			
2C3	1 h Les élèves inscrits en 2C4 se présentent à l'examen de fin de deuxième cycle ou à un contrôle. Les élèves inscrits en 2C5 doivent obligatoirement se présenter à l'examen de fin de deuxième cycle.	2C4 : 2 h	
2C4			
2C5			
VALIDATION DU CYCLE 2	Contrôle continu + examen de fin de cycle	Contrôle continu + Examen de fin de cycle	Participation assidue à l'ensemble des activités, travail régulier
Une attestation d'obtention du BEM (Brevet d'Etudes Musicales) est délivrée après avoir validé les 3 UV			

Lorsque les élèves valident l'UV instrumentale ou l'UV de Formation Musicale du Brevet, ils sont invités à une réunion d'information sur l'organisation pédagogique du troisième cycle.

CEM : CERTIFICAT D'ÉTUDES MUSICALES				
Pratique amateur [2 à 4 ans]				
DISCIPLINES OBLIGATOIRES				
Module principale	Module complémentaire	Module Unité d'enseignement	Module associée	
UV Dominante vocale, Instrumentale	UV Culture et Formation Musicale	UV projet personnel	UV Pratique Collective	UV Musique de chambre
Cours individuel ou pédagogie de groupe 2 ans minimum Les élèves inscrits en 1ère année de CEM se présentent à un contrôle. Les années suivantes, ils se présentent soit à un contrôle soit à l'examen final.	Cours collectif UV CEM 2 h 1 an	Cette UV CEM peut être anticipée à partir du 2C4 d'instrument 1 an	Participation à un ensemble chaque année du cycle (sur conseil de l'équipe pédagogique) La musique de chambre est une des pratiques collectives proposées et est obligatoire 1 an	
Contrôle continu + examen de fin de cycle	Contrôle continu + examen de fin de cycle	Contrôle continu + examen de fin de cycle	Contrôle continu	Contrôle continu + examen de fin de cycle
4 h hebdomadaires minimum				
Une attestation d'obtention du certificat d'études musicales (CEM) est délivrée après avoir validé les 4 UV				

UV PROJET PERSONNEL		
L'UV Projet personnel est une unité de valeur du CEM. Elle est accessible aux élèves de 2C4 dans l'UV dominante. Cette UV doit être validée avant la fin de la première année de CEM.		
<p>Projet d'autonomie faisant appel à la transversalité entre les UV</p> <p>Création, improvisation ou arrangement d'une pièce libre pour plusieurs instruments et présentation orale de la prestation.</p> <p>Le projet peut être l'occasion d'un croisement avec d'autres disciplines.</p> <p>Les partenaires musiciens sont élèves ou anciens élèves du conservatoire, prioritairement concernés par l'UV projet.</p>	<p>Tutorat de projet pour un accompagnement plus spécifique</p> <p>Autonomie partielle</p> <p>Une réunion début septembre</p> <p>Deux cours collectifs en début d'année</p> <p>Possibilité de deux cours individuels</p> <p>Le tutorat est pris en charge dans son intégralité par l'enseignant référent.</p>	<p>Évaluation publique</p> <p>Le jury évaluera : La qualité de la prestation, la pertinence du résultat par rapport au projet énoncé, l'originalité et la singularité.</p> <p>L'épreuve est déconnectée de l'épreuve instrumentale. Le niveau technique n'est pas évalué.</p>

DNEM : DIPLOME NATIONAL D'ETUDES MUSICALES Cycle diplômant 600 h d'enseignement réparties sur une durée de 2 à 4 ans Accessible sur examen d'entrée				
Module principale : pratique instrumentale ou vocale	Module complémentaire : culture et formation musicale	Module Unité d'enseignement	Module associé : pratiques collectives et musique de chambre	
Cours individuel ou pédagogie de groupe 1 h 30 Les élèves inscrits en 1ère année de DNEM se présentent à un contrôle. Les années suivantes, ils se présentent soit à un contrôle soit à l'examen final.	Cours collectif UV DEM Module Rythme et chant : 2 h Module Analyse Audition : 2 h	Quatre modules à choisir parmi la liste des modules proposés par l'établissement en concertation avec l'équipe pédagogique	Participation à au moins un ensemble par an (sur conseil de l'équipe pédagogique)	Au moins une année de Musique de chambre
2 ans	1 an minimum, les 2 modules peuvent être suivis la même année	L'unité d'enseignement peut être commencée avant l'entrée en DNEM	Chaque année du cycle	1 an
Contrôle continu + contrôle devant jury chaque année du cycle + examen final	Contrôle continu + examen final	Contrôle continu	Contrôle continu	Contrôle continu + examen final
108 h	144h	144h	204 h	
Le Diplôme National d'Études Musicales (DNEM) est délivré après avoir validé les 4 modules.				

L'obtention du DNEM permet aux élèves de s'orienter vers des études supérieures préparant aux métiers du secteur de l'art. Les dispositions spécifiques du DNEM sont mentionnés dans le Schéma National d'Orientation Pédagogique de 2023, *Bulletin Officiel*, Hors-série N°5, septembre 2023, pages 62-71

Les élèves entrés en Cycle diplômant à l'issue du BEM ont la possibilité de se présenter à l'examen de l'UV instrumentale CEM au terme de la première année de DNEM.

Le groupe des disciplines instrumentales et vocales est subdivisé en domaines selon les champs esthétiques ou les pratiques :

- Classique à contemporain
- Musique ancienne
- Jazz et musiques improvisées
- Musiques actuelles amplifiées
- Musiques traditionnelles

Dispositions Spécifiques du DIPLOME NATIONAL D'ETUDES MUSICALES
 Schéma National d'Orientation Pédagogique de 2023, *Bulletin Officiel*, Hors-série N°5, septembre 2023,
 pages 62-71

<p>Conditions d'accès : examen d'entrée comprenant les épreuves suivantes</p>	<p>Une prestation ou une production de travaux en rapport avec la discipline principale ;</p>	<p>À l'issue de ces épreuves, l'admission dans le cycle est décidée par le jury comprenant au moins une personne spécialiste de la discipline principale pour laquelle le candidat se présente.</p>
	<p>Une épreuve de formation musicale mettant en évidence les capacités d'écoute et d'analyse du candidat</p>	
	<p>Un entretien avec le jury</p>	
<p>Suivi des élèves Constitution d'un dossier comprenant :</p>	<p>Un dossier individuel appelé « parcours de formation », élaboré par l'équipe pédagogique en concertation avec l'élève comprenant le contenu et le calendrier des enseignements suivis</p>	
	<p>Le suivi de l'évaluation continue de tous les enseignements du cursus, la participation aux manifestations, les projets réalisés, ainsi que les appréciations portées sur l'élève tout au long du cycle</p>	
	<p>Un curriculum vitae comportant la liste des œuvres abordées ou créées, les travaux réalisés, les performances publiques, le mémoire, les études suivies dans l'enseignement général.</p>	
	<p>Un bilan annuel permet, le cas échéant, de réaménager le contenu du parcours de formation de l'élève. En particulier, un changement de discipline principale ou le suivi d'une seconde discipline principale peut être envisagé. Dans ce dernier cas, la durée du cycle et son volume horaire peuvent être augmentés en conséquence</p>	
<p>Évaluation et condition d'obtention</p>	<p>Évaluation continue de tous les enseignements</p>	
	<p>Épreuve finale dans la discipline dominante, en formation musicale et en musique de chambre. D'autres modules ou Unités d'enseignement sont également validés sur épreuve. Le cadre réglementaire impose des épreuves devant jury en commun avec au moins un établissement d'enseignement artistique voisin. Le lieu de ces épreuves est donc soit un site du conservatoire du Grand Belfort soit la ville de l'établissement partenaire pour l'année en cours.</p>	
	<p>Les évaluations terminales sont notées sur 20. Chaque module ou unité d'enseignement est validé par une note minimale de 10/20. Le diplôme national d'études de musique est délivré aux candidats ayant obtenu la note minimale de 10/20 à l'évaluation terminale, et ayant validé chacun des modules et unités d'enseignement suivis</p>	

LE PERFECTIONNEMENT POST DNEM

Ce parcours de perfectionnement est accessible aux élèves ayant obtenu le DNEM. Sa durée est de 1 à 2 ans. Les élèves doivent en faire la demande par écrit en argumentant leur projet (préparation d'une licence de concert, d'un prix inter régional,). L'institution délivre une attestation à l'issue de ce parcours.

LES SPÉCIALITÉS ET SPÉCIFICITÉS

ORGANIGRAMME DE LA FORMATION MUSICALE

EVEILS	Jardin musique et danse 1 ^{ère} année	4 ans	1 h
	Jardin musique et danse 2 ^{ème} année	5 ans	1 h
	Éveil musique	6 ans	45 min minimum
CYCLE 1 À partir de 7 ans Cours spécifiques adolescents et adultes	1C1 (pratique collective associée)		1h + 30 min
	1C2 (pratique collective associée)		1h + 30 min
	1C3		1 h 15
	1C4		1 h 15
CYCLE 2	2C1		1 h 30
	2C2		1 h 30



CYCLE 2 diplômant UV Brevet pour l'obtention du brevet instrumental	2C3 1 h 30	⇔	2C3 non diplômant 1 h + tutorat
	2C4 2 h		4C4 non diplômant 1 h + tutorat



UV CEM Obligatoire pour l'obtention de l'UV CEM instrumental	2 h
--	-----



UV DNEM Obligatoire pour l'obtention de l'UV DNEM instrumental	Module Chant et rythme	2 h
	Module Analyse et audition	2 h

LE PARCOURS ETUDES DISCIPLINE ECRITURE

Prérequis : être en deuxième cycle de formation musicale
Entretien avec l'équipe pédagogique

NIVEAU	DUREE	CONTENU	VALIDATION
CYCLE 1 3 UV à suivre simultanément ou successivement + 1 projet	1 à 5 ans	UV d'écriture tonale	Pour chaque UV : contrôle continu + évaluation finale Une attestation de fin de cycle 1 est délivrée après avoir validé les 3 UV et le projet de classe.
		UV de contrepoint	
		UV de monodie	
		Participation à un projet de classe (composition, arrangement, orchestration...) dans le courant du cycle	
CYCLE 2 4 UV à suivre simultanément ou successivement + 1 projet	1 à 5 ans	UV de Contrepoint Renaissance	Pour chaque UV : contrôle continu + évaluation finale Une attestation d'obtention du brevet d'études musicales (BEM) est délivrée après avoir validé les 3 UV et le projet de classe.
		UV de Contrepoint Baroque	
		UV d'écriture classique	
		UV d'écriture romantique	
		Participation à un projet de classe (composition, arrangement, orchestration...) dans le courant du cycle	
CYCLE 3 CEM 2 UV + 1 projet	1 à 4 ans	2 UV à définir en concertation avec l'équipe pédagogique	Pour chaque UV : contrôle continu + évaluation finale Une attestation d'obtention du certificat d'études musicales (CEM) est délivrée après avoir validé les 3 UV et le projet de classe.
		1 projet personnel de composition	
CYCLE 3 DNEM 2 modules et 1 projet	1 à 4 ans	2 UV à définir en concertation avec l'équipe pédagogique	Pour chaque UV : contrôle continu + évaluation finale Une attestation d'obtention du certificat d'études musicales (DNEM) est délivrée après avoir validé les 3 UV et le projet de classe.
		1 projet personnel de composition	

DOMAINE MUSIQUE ANCIENNE : CAS SPECIFIQUE DU CLAVECIN

Cas spécifique de la classe de Clavecin :		
Un cours de basse continue est associé au cours de clavecin à compter du cycle 2		
	CLAVECIN	BASSE CONTINUE
2C1 – 2C2	45 min	45 min en cours collectif
2C3 – 2C4	1 h	30 min
CEM	1 h	30 min
DNEM	1 h 30	45 min

DOMAINE MUSIQUES TRADITIONNELLES

CYCLE 1 3 à 5 ans	Socle commun (voir p 9) ou cours de formation musicale spécifique aux musiques traditionnelles		
CYCLE 2 3 à 5 ans	Module principal : UV Dominante vocale ou Instrumentale Les élèves présentent un projet personnel lors de l'examen de fin de cycle	Module complémentaire : UV Culture et Formation Musicale Socle commun ou cours de formation musicale spécifique traditionnelle	Module associé : UV Pratique Collective spécifique à la musique traditionnelle
	Obtention du BEM MUSIQUES TRADITIONNELLES : validation des 3 UV obligatoires		
CYCLE 3 Pratique amateur 2 à 4 ans	Module principal : UV Dominante vocale ou Instrumentale	Module complémentaire : UV Culture et Formation Musicale Cours de formation musicale spécifique à la musique traditionnelle	UV Projet personnel en tutorat Cette UV CEM peut être commencée à partir du 2C4
	Module associé : UV Pratique Collective spécifique à la musique traditionnelle		
Une attestation d'obtention du certificat d'études musicales domaine musiques traditionnelles (CEM) est délivrée après avoir validé les 4 UV			
Cours de formation musicale spécifique adultes Des thèmes d'apprentissage sont proposés sur des sessions de quelques semaines – Les élèves adultes du cursus traditionnel n'ayant pas validé leur cycle 2 participent à au moins deux sessions.			

DOMAINE JAZZ / MUSIQUES ACTUELLES AMPLIFIÉES

<p>CYCLE 1 3 à 5 ans</p>	<p>Socle commun</p>			
<p>CYCLE 2 3 à 5 ans</p>	<p>Module principal : UV Dominante vocale ou Instrumentale Les élèves présentent un projet personnel lors de l'examen de fin de cycle</p>	<p>Module complémentaire : UV Culture et Formation Musicale Cours de formation musicale spécifique jazz/MAA Les élèves venant d'une autre esthétique commencent leur parcours de formation musicale en 2C1 FM jazz/MAA</p>	<p>Module associé : UV Pratique Collective Combo jazz Combo MAA</p>	
<p>Obtention du BEM JAZZ/MAA : validation des 3 UV</p>				
<p>CYCLE 3 Pratique amateur 2 à 4 ans</p>	<p>Module principal : UV Dominante vocale ou Instrumentale</p>	<p>Module complémentaire : UV Culture et Formation Musicale Cours de formation musicale spécifique jazz/MAA</p>	<p>UV Projet personnel en tutorat Cette UV CEM peut être commencée à partir du 2C4</p>	<p>Module associé : UV Pratique Collective Combo jazz Combo MAA</p>
<p>Obtention du CEM JAZZ/MAA : validation des 4 UV</p>				



PARCOURS MAÎTRISE CONSERVATOIRE

Pour les enfants et les adolescents passionnés par le chant et intéressés par la pratique vocale collective de haut niveau, le conservatoire propose une filière « Maîtrise conservatoire ».

La maîtrise participe aux différents projets de l'année : opéras pour enfants, créations et concerts dans différentes esthétiques : classique, contemporaine, jazz chant musiques actuelles... Le contenu est adapté aux différents âges.

Admission sur test (juin)

NIVEAU	DUREE	DISCIPLINES	TEMPS HEBDO	VALIDATION
PEPINIERE CE1 CE2	2 h 30 sur 2 jours	Chœur avec formation musicale associée (sur 2 jours)	2 h 30	Contrôle continu Audition Participation aux projets
PRE-MAITRISE CM1 CM2	4 h sur 2 jours	Chœur	2 h	Contrôle continu Audition Évaluation de formation musicale Participation aux projets
		Formation musicale	Selon niveau	
		Théâtre	1 h	
MAITRISE Collégiens	4 h sur 2 jours	Chœur (sur 2 jours)	2 h	Contrôle continu Audition Évaluation de formation musicale Participation aux projets
		Formation musicale	Selon niveau	
		Théâtre	1 h	

Des cours de technique vocale sont également proposés par l'enseignant, de manière ponctuelle ou régulière selon les besoins. Les élèves hors cursus maîtrise peuvent s'y inscrire (selon les places disponibles).

Le parcours « Maîtrise » peut être pratiqué seul ou suivi en parallèle du parcours études discipline instrument, validant la pratique collective (sur avis de l'équipe pédagogique).

AUTRES PARCOURS

PARCOURS CYCLE 2 NON DIPLÔMANT

Ce parcours est accessible aux élèves issus du parcours études discipline instrument, chant ou écriture ayant achevé le niveau 2C2 de formation musicale. Sa durée est limitée à deux ans.

Il est possible de revenir dans le parcours études. Cependant, la durée totale des années passées en cycle 2 du parcours études et du parcours non diplômé ne pourra pas excéder cinq ans.

	Instrument, voix ou écriture Cours individuel ou pédagogie de groupe	Culture et formation musicale Cours collectif	Pratique Collective
2C3 non diplômé	30 min Préparation d'un projet de classe	1 h hebdomadaire + tutorat	Participation à un ensemble chaque année du cycle (sur conseil de l'équipe pédagogique)
2C4 non diplômé		Préparation d'un projet de classe	Entre 1 h 30 et 2 h selon le niveau

PARCOURS COMPAGNONNAGE

Public concerné	Soutien apporté aux ensembles et groupes musicaux constitués, amateurs ou en cours de professionnalisation leur permettant de construire et de mener à terme un projet artistique
Durée	Contrat d'un an maximum
Organisation et contenu	Le soutien peut porter sur la pratique musicale, la présentation sur scène, la constitution d'un programme, le développement de l'autonomie
	Volet d'information sur l'environnement artistique et culturel, les questions professionnelles, adapté aux projets des musiciens.
Conditions d'accès	Mise à disposition de locaux et le cas échéant de matériel, il permet aux ensembles de travailler dans de bonnes conditions.
	Test + Lettre de motivation à adresser à la direction (dans la limite des places disponibles)

PARCOURS PERSONNALISÉ

Ce dispositif est élaboré en concertation avec l'élève et l'établissement. Il est formalisé par un contrat de projet précisant les objectifs, les moyens mis en œuvre, les étapes, la finalisation, les modalités de suivi et les critères d'évaluation.

Durée	Limité à deux ans
Les élèves concernés	Élèves détenteurs du brevet d'études musicales (BEM) ne désirant pas poursuivre dans le parcours études
	Élèves détenteurs du certificat d'études musicales (CEM) ne désirant pas poursuivre en DNEM.
Contenu	Cours d'instrument ou de chant (30 min) et pratique collective

PARCOURS ÉTUDIANT

à partir du cycle 2

Ce dispositif est réservé aux étudiants (non débutants) qui ne peuvent pas suivre un parcours études. Il convient d'organiser un parcours spécifique, afin qu'ils puissent trouver un enseignement adapté.

Organisations possibles	Cours d'instrument ou de chant (30 min) et pratique collective
	Pratique collective seule (Orchestre, ensemble instrumental, ensemble vocal, musique de chambre)
Conditions d'accès	Sur entretien avec la direction et l'équipe pédagogique afin de définir les modalités de la scolarité Sur justificatif du statut étudiant (certificat de scolarité)



PARCOURS ADULTES

Limité à 5 ans – les 3 disciplines sont obligatoires
 Pour les adultes ne souhaitant pas participer aux évaluations

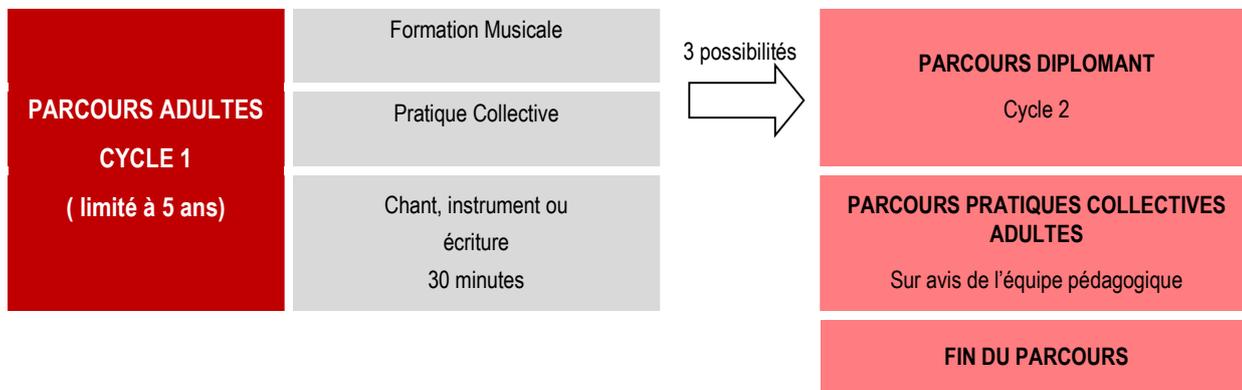
Formation instrumentale ou vocale	Culture et Formation Musicale Cours collectif Test de niveau	Pratique Collective
Cours individuel ou pédagogie de groupe 30 min hebdomadaires Quel que soit le niveau	Cours de Formation Musicale selon niveau Premier cycle : cours adultes années 1 à 4 Années 1 et 2 : 1 h hebdomadaire Années 3 et 4 : 1 h 15 hebdomadaires Évaluation de fin de premier cycle Deuxième et troisième cycle : cours mixte adolescents – adultes Temps hebdomadaire : se référer au cursus formation musicale	Années 1 et 2 Chorale associée à la Formation Musicale : 30 min hebdomadaires A partir de la 3 ^{ème} année, participation à un ensemble chaque année du cycle (sur conseil de l'équipe pédagogique)

Dans la limite des places disponibles, la priorité étant donnée aux enfants

Il est possible de basculer dans le parcours diplômant sous réserve de respecter le nombre maximal d'année de chaque cycle.

À l'opposé de certains loisirs pour adultes, la pratique de la musique en établissement d'enseignement artistique nécessite une présence à tous les cours et un investissement dans le travail.

À l'issue du parcours adultes, trois possibilités de poursuite d'études au conservatoire :



PARCOURS PRATIQUES COLLECTIVES

Participer à une pratique collective (un orchestre, une chorale, un atelier) Pas de limite dans le temps	Sur test L'élève doit être autonome et suffisamment avancé dans sa pratique
---	--

Dans la limite des places disponibles, l'accès aux différentes pratiques est donné en priorité aux élèves des autres parcours.

LES PRATIQUES COLLECTIVES AU CŒUR DE LA FORMATION DES ÉLÈVES

Les pratiques collectives constituent l'axe structurant de l'organisation des études musicales. Qu'elles soient vocales ou instrumentales, elles jouent un rôle primordial et central au cœur de la formation des élèves. Adaptées à chaque situation, elles résultent des apprentissages individuels et les justifient. Ainsi, les élèves sont intégrés au sein de chorales, d'orchestres, ou d'ensembles instrumentaux divers. Au cours de sa scolarité, l'élève aura l'occasion de se confronter à diverses formations et esthétiques musicales.

Les propositions de pratique collective dépendent du parcours, de l'esthétique et du niveau instrumental ou vocal des élèves. Elles font l'objet d'une concertation avec l'équipe pédagogique sous la responsabilité du directeur adjoint en charge des pratiques d'ensembles.

Les pratiques collectives, qui se succèdent avec cohérence au fil des ans, contribuent à l'élargissement de la culture musicale des élèves.

Les pratiques d'ensembles sont réparties sur l'ensemble des sites du conservatoire en fonction :

- Des effectifs de l'ensemble (auditorium pour les grands ensembles)
- Du matériel nécessaire (matériel de percussion, ...)
- De la sécurité (potentiel d'accueil de la salle).

Les pratiques collectives peuvent être sollicitées pour participer à des projets dans le cadre de la saison artistique du conservatoire. La présence des élèves à ces manifestations publiques fait partie intégrante de l'évaluation de la pratique d'ensemble. Il est donc indispensable que les élèves y participent.

Au-delà de la formation pratique collective à caractère obligatoire définie par l'équipe pédagogique, l'élève peut, s'il le souhaite participer à d'autres projets de musique d'ensemble. Cet engagement facultatif sera alors considéré comme une pratique complémentaire.

LES CLASSES À HORAIRES AMÉNAGÉS

Le Conservatoire Henri Dutilleux propose, dans le cadre d'accords conclus avec l'Éducation Nationale, un enseignement musical, vocal et théâtral pendant le temps scolaire. Ces classes associent un enseignement artistique de qualité et une scolarité générale conforme aux programmes de l'Éducation Nationale et au Schéma National d'Orientation Pédagogique de l'enseignement spécialisé de la musique, de la danse et du théâtre préconisés par les ministères concernés.

La circulaire ministérielle n° 2002-165 publiée au *Bulletin Officiel* n° 31 du 29 août 2002 en définit le principe :

« Les classes à horaires aménagés musicales offrent à des élèves motivés par les activités musicales (instrumentales ou vocales) la possibilité de recevoir, en complémentarité avec leur formation générale scolaire, une formation spécifique dans le domaine de la musique dans des conditions leur garantissant les meilleures chances d'épanouissement. Cette formation spécifique vise à développer des capacités musicales affirmées dont les prolongements attendus sont la pratique amateur ou l'orientation professionnelle, conformément au schéma d'orientation pédagogique publié par le ministère de la culture ».



Classes à Horaires Aménagés

MUSIQUE

LES CLASSES À HORAIRES AMÉNAGÉS MUSIQUE A DOMINANTE INSTRUMENTALE

Etablissement scolaire partenaire : Collège Arthur Rimbaud de la 6^{ème} à la 3^{ème}

Des créneaux horaires spécifiques sont réservés à la musique.

<p>Enseignements habituels du parcours études Lieu : conservatoire</p>	<p>Instrument Formation musicale Pratique collective</p>	<p>Temps de cours hebdomadaire en fonction du niveau de l'élève (Se référer au parcours diplômant) Cours assurés par les enseignants du conservatoire</p>
<p>Enseignement spécifique aux classes CHAM Lieu : conservatoire</p>	<p>Participation à divers ateliers de la 6^{ème} à la 3^{ème} selon projet de l'année en cours</p>	<p>Création d'un spectacle ou concert des ateliers Projet collaboratif porté par les enseignants du conservatoire et/ou de l'Éducation Nationale</p>
<p>Enseignements CHAM Lieu : collège</p>	<p>Éducation musicale : 2 heures hebdomadaires + Chorale Assurés par le professeur de musique du collège</p>	
<p>La totalité des enseignements représente entre 5 h et 7 h 30 hebdomadaires selon le parcours et le niveau Les enseignements liés à la CHAM instrumentale (un seul instrument) sont gratuits.</p>		
<p>Conditions d'admission</p>	<p>Dossier de candidature auprès du directeur de l'école élémentaire fréquenté (mars) Entretien de motivation et prestation instrumentale (mai) Intégration en fonction du nombre de places disponibles</p>	

LES CLASSES À HORAIRES AMÉNAGÉS MUSIQUE À DOMINANTE VOCALE

Etablissement scolaire partenaire : École élémentaire Pergaud du CE2 au CM2

Enseignements	Chant chorale - Répertoire alliant diverses esthétiques Plusieurs représentations dans l'année Technique vocale
Conditions d'admission	Ateliers de découverte des instruments, percussions corporelles, jeux vocaux, théâtre... Pas de prérequis nécessaire - Sur dossier

L'ÉVALUATION

Tous les enseignements proposés au conservatoire Henri Dutilleux sont évalués. Les modes d'évaluation de chaque parcours sont précisés dans les chapitres afférents.

LA NATURE DES EVALUATIONS

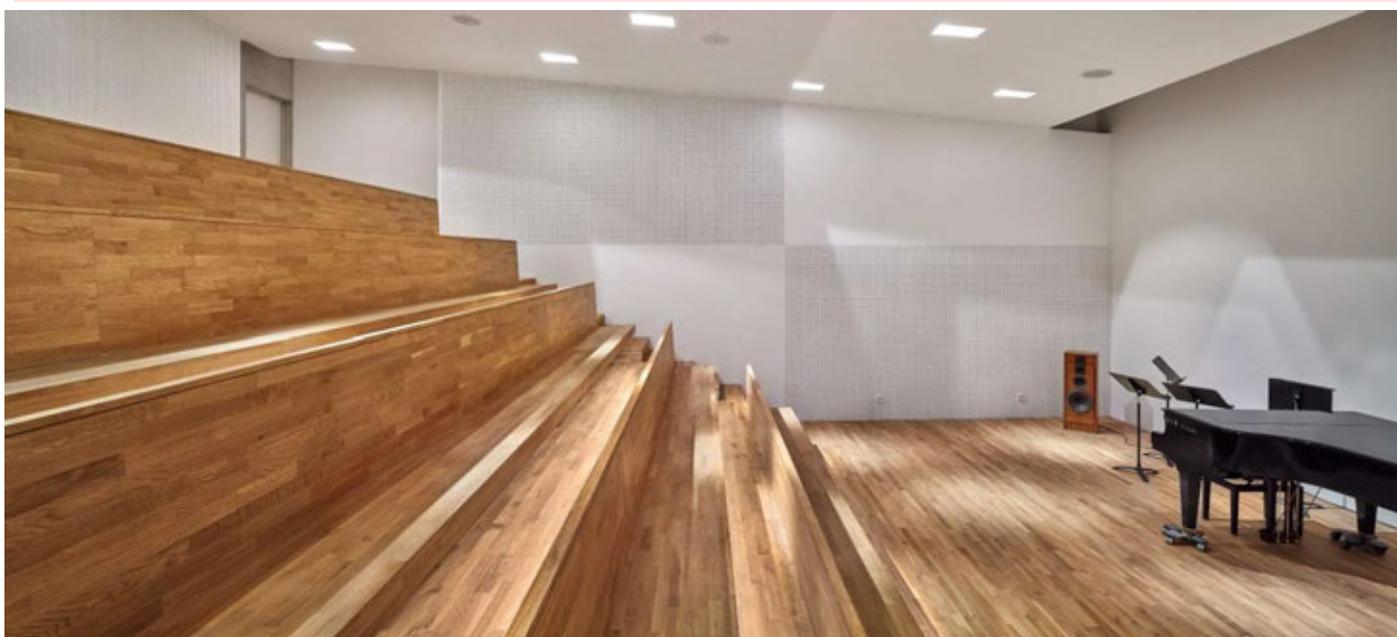
Dossier de suivi : il rassemble les résultats de contrôle continu conduit par l'équipe pédagogique et ceux des examens de fin de cycle assujettis à la décision d'un jury.

Contrôle continu : deux bulletins par an sont disponibles sur l'extranet de Duonet

Contrôles ponctuels : Les départements pédagogiques peuvent organiser des épreuves internes sans jurys extérieurs afin de faire un bilan de milieu de cycle

Mise en situation publique : La participation assidue aux projets de la classe est prise en compte dans l'évaluation continue.

Examens de fin de cycle : Le jury est composé d'un spécialiste extérieur à l'établissement et d'un membre de l'équipe de direction du conservatoire. À l'issue des épreuves, le jury délibère à huis clos. Il prend en compte la prestation de l'élève, et le cas échéant, sa capacité à pouvoir poursuivre dans le cycle supérieur. Le dossier de suivi (voir ci-après) est la disposition du jury. Si besoin, le jury consulte les enseignants. En cas de litige, la voix du président du jury est prépondérante. Le jury annonce ensuite oralement les mentions.



Toutes les évaluations nécessitant un accompagnement font l'objet d'un emploi du temps spécifique concerté avec les accompagnateurs, les élèves et les enseignants.

LE BARÈME D'APPRÉCIATIONS

<p>Dans le cadre des examens de fin de 1^{er} et 2^{ème} cycle</p>	<p>Admis dans le cycle supérieur</p>	Mention très bien avec félicitations du jury
		Mention très bien
		Mention bien
		Mention assez bien
		Sans mention
	<p>Maintien dans le cycle</p>	
<p>Dans le cadre d'un examen en vue d'une unité de valeur</p>	<p>UV décernée</p>	Mention très bien avec félicitations du jury
		Mention très bien
		Mention bien
		Mention assez bien
		Sans mention
	<p>UV non décernée</p>	

A propos de l'UV de pratiques collectives du parcours études: pour valider cette UV, l'élève doit avoir participé assidument à des ensembles de natures diversifiées (au moins deux natures par cycle). La régularité du travail fourni est également prise en compte.

À propos de UV formation instrumentale ou vocale du parcours études : le programme est fixé par les enseignants, il ne doit pas excéder 20 mn et doit proposer au moins deux pièces de caractères différents.

LES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

LES TESTS D'ENTRÉE

Les tests d'entrée, considérés comme tests de recrutement sont organisés dans le cadre de circonstances particulières et font l'objet d'une mise en situation et d'un entretien avec un jury.

Cette organisation s'applique plus particulièrement dans le cadre de dispositifs de formations spécifiques (CHAM, jazz,) et plus généralement en cas d'accueil limité dans les différentes disciplines enseignées.

LA PRATIQUE DE PLUSIEURS INSTRUMENTS

L'apprentissage de plusieurs instruments simultanément doit faire l'objet d'un entretien entre la direction, l'équipe pédagogique et l'élève concerné. Les élèves en parcours études doivent avoir atteint un niveau de 2C3 dans leur instrument principal pour pouvoir prétendre à un deuxième instrument (selon les places disponibles).

Cette formation peut être considérée comme module complémentaire pouvant faire l'objet d'une unité de valeur intégrée au cursus de la discipline dominante sur avis de la direction et de l'équipe pédagogique et selon les places disponibles.

Les épreuves de DNEM, étant organisées à l'échelon régional, font l'objet d'une réglementation spécifique. Les conditions générales d'organisation des épreuves terminales et de délivrance du DNEM sont prévues par arrêté ministériel. Elles sont présentées dans le Schéma national d'orientation pédagogique de l'enseignement public spécialisé de la danse, de la musique et du théâtre, *Bulletin Officiel*, Hors-série n°5, septembre 2023, p. 87-89.

ENSEIGNEMENT DE LA DANSE

L'enseignement de la danse est régi par la loi de 1989 dont l'objectif est de réglementer une pratique artistique qui met en jeu le corps humain. La discipline enseignée au Conservatoire Henri Dutilleux est la **danse contemporaine**. La particularité de la danse est d'être pratiquée collectivement sous forme de cours réguliers et d'ateliers.

Cet enseignement est structuré de la façon suivante :

- Une phase d'éveil (jardin musique et danse)
- Une phase d'initiation danse
- Un parcours études en 3 cycles

ORGANIGRAMME

JARDIN MUSIQUE ET DANSE

[1 à 2 ans]

INITIATION

[1 à 2 ans]

CYCLE 1 (début du parcours études)

[3 à 5 ans]

Délivrance d'une attestation de fin de Cycle 1

CYCLE 2

[3 à 5 ans]

Délivrance d'une attestation de fin de Cycle 2

CYCLE 3

[2 à 6 ans]

Délivrance d'un Certificat d'Études Chorégraphiques

PARCOURS DECOUVERTE DANSE

JARDIN MUSIQUE ET DANSE

Jardin musique et danse 1	À partir de 4 ans	1 h	Éveil de la perception, de la sensibilité artistique, de la créativité et de l'imaginaire Expérimentation ludique de la musique et de la danse
Jardin musique et danse 2	À partir de 5 ans	1 h	

INITIATION DANSE

Initiation année 1	À partir de 6 ans	1h	Découverte de la sensibilité artistique et de la créativité, prise de conscience de l'écoute des sensations, approche d'une structuration corporelle fondamentale en danse
Initiation année 2	À partir de 7 ans	1h	

PARCOURS ETUDES DANSE

CYCLE 1 À partir de 8 ans	Durée : 3 à 5 ans	Phase 1	2 x 1 h	Approfondir la structuration corporelle et de l'expression artistique Acquérir des éléments techniques de base Découvrir des œuvres chorégraphiques.
		Phase 2	2 x 1 h	
		Phase 3	2 x 1 h	

Évaluation continue + Examen de fin de cycle

Une attestation de fin de cycle 1 est délivrée après réussite de l'examen.

CYCLE 2 À partir de 11 ans	Durée : 3 à 5 ans	Phase 1	2 x 1 h 30	Prendre conscience de la danse comme langage artistique Se familiariser avec les œuvres chorégraphiques Développer son l'endurance Développer sa capacité à analyser sa danse et celle des autres
		Phase 2	2 x 1 h 30	
		Phase 3	2x 1 h 30	

Évaluation continue + Examen de fin de cycle

Une attestation de fin de cycle 2 est délivrée après réussite de l'examen.

CYCLE 3 Orientation Amateur À partir de 14 ans	Durée : 2 à 6 ans	Phase 1	2 x 1 h 30	Développer sa capacité à élaborer un projet artistique et à s'intégrer au projet d'un groupe dans le champ de la pratique amateur Devenir autonome dans l'appropriation de la danse, en tant que langage artistique, et dans l'expérience de l'interprétation Etre capable d'analyser des œuvres chorégraphiques Développer son l'endurance
		Phase 2	2 x 1 h 30	

Évaluation continue + Examen de fin de cycle

Le CEC (Certificat d'Etudes Chorégraphiques) est délivré après réussite de l'examen.

PRÉREQUIS

La pratique de la danse est régie par le code de l'éducation qui précise effectivement que l'exploitant doit s'assurer que les élèves soient munis d'un certificat médical pour la pratique de la danse. Un certificat médical est donc requis pour tous les cours de danse dispensés au conservatoire Henri Dutilleux, y compris pour les jardins musique et danse.

L'ÉVALUATION

Tous les enseignements proposés au conservatoire Henri Dutilleux sont évalués. Les modes d'évaluation de chaque parcours sont précisés dans les chapitres afférents.

NATURE DES EVALUATIONS

Dossier de suivi : il rassemble les résultats de contrôle continu conduit par l'équipe pédagogique et ceux des examens de fin de cycle assujettis à la décision d'un jury.

Contrôle continu : deux bulletins par an sont disponibles sur l'extranet de Duonet

Mise en situation publique : La participation assidue aux projets de la classe est prise en compte dans l'évaluation continue.

Examens de fin de cycle : Le jury est composé d'un spécialiste extérieur à l'établissement et d'un membre de l'équipe de direction du conservatoire. À l'issue des épreuves, le jury délibère à huis clos. Il prend en compte la prestation de l'élève, et le cas échéant, sa capacité à pouvoir poursuivre dans le cycle supérieur. Le dossier de suivi (voir ci-après) est la disposition du jury. Si besoin, le jury consulte les enseignants. En cas de litige, la voix du président du jury est prépondérante. Le jury annonce ensuite oralement les mentions.

LES EXAMENS DE FIN DE CYCLE

Les examens ne sont organisés qu'en fin de cycles et déterminent la progression de l'élève dans son cursus. Le jury des épreuves de danse est présidé par le directeur ou son représentant et comprend une ou deux personnalités de la danse ou professeurs qualifiés extérieurs à l'établissement.

L'entrée dans le cycle supérieur doit en outre prendre en compte les capacités de l'élève à suivre un cursus répondant aux exigences du cycle visé.

LE BARÈME D'APPRÉCIATIONS

Examens de fin de 1^{er} et 2^{ème} cycle	Admis dans le cycle supérieur	Mention très bien avec félicitations du jury
		Mention très bien
		Mention bien
		Mention assez bien
		Sans mention
Maintien dans le cycle		
Examens de cycle 3	CEC (Certificat d'études chorégraphiques) décerné	Mention très bien avec félicitations du jury
		Mention très bien
		Mention bien
		Mention assez bien
		Sans mention
Certificat non décerné		

PARCOURS DANSE ADULTES

Tous niveaux

1 h 30 par semaine

Certificat médical requis

ATELIER CHOREGRAPHIQUE

Groupe de pratique collective dansée basée sur l'expressivité, la création, l'improvisation, la composition.

Projet collaboratif

De 12 à 18 ans**Sur test et motivation****Quelques années de technique requises**

1 h 30 par semaine

Certificat médical requis

LA DANSE BAROQUE ET LA DANSE TRADITIONNELLE

Des ateliers de danse baroque et de danse traditionnelle sont organisés ponctuellement en fonction des projets développés par les départements. Cette formation est organisée sous forme de stages annuels.



ENSEIGNEMENT DU THÉÂTRE

L'enseignement du théâtre régit l'apprentissage d'un art et doit être abordé sous un triple éclairage :

- Une formation à l'art et aux techniques du jeu ;
- Une approche de tous les répertoires du théâtre ;
- Une sensibilisation à l'histoire et aux enjeux contemporains du théâtre et du spectacle vivant ;

Son ambition est de transmettre en les réinventant les règles d'un jeu – le théâtre – fondé sur la représentation de la relation de l'être humain au monde.

Les classes d'art dramatique proposent, dans un cadre défini, un enseignement initial qui ne préjuge pas de l'avenir des élèves : spectateurs avertis, artistes amateurs, candidats à une future profession.

Placé au sein d'un établissement comme le conservatoire Henri Dutilleux, cet enseignement s'inscrit dans une complémentarité des ressources existantes en matière d'enseignement de la musique et de la danse et trouve naturellement sa place dans le projet d'établissement.

L'enseignement du théâtre étant intimement lié au développement de la personnalité, il n'est pas possible de codifier une progression d'acquisitions et de compétences. L'organisation des trois cycles de formation s'assimile à trois phases d'apprentissage liées à la personnalité de l'élève

ORGANIGRAMME

INITIATION

De 12 à 15 ans

CYCLE 1 (début du parcours études)

[1 à 2 ans]

À partir de 15 ans

Délivrance d'une attestation de fin de Cycle 1

CYCLE 2

[1 à 2 ans]

À partir de 15 ans

Délivrance d'une attestation de fin de Cycle 2

CYCLE 3

[1 à 2 ans]

À partir de 15 ans

Délivrance d'un Certificat d'Études Théâtrales

PARCOURS DECOUVERTE THÉÂTRE

INITIATION 1 à 2 h hebdomadaire	1 à 3 ans Avoir entre 12 et 15 ans	Découverte de l'art de l'acteur Développer une disponibilité corporelle et sensorielle Écrire de manière personnelle, individuelle et collective, Découvrir les différents outils (la voix, le geste, les objets...) Explorer du monde du théâtre
--	---	--

PARCOURS ETUDES THEATRE

CYCLE 1	1 à 2 ans À partir de 15 ans	Cycle de détermination : une première découverte organisée de l'art théâtral. Exigences du travail en groupe : apprendre le regard, l'écoute et l'adresse à l'autre Mettre en jeu de la prise de parole individuelle et collective. Approcher le texte théâtral
CYCLE 2	1 à 2 ans À partir de 15 ans	Enseignement des bases Acquérir et entretenir une disponibilité corporelle et vocale Aborder le jeu théâtral par l'improvisation, la pratique du jeu et l'exploration des répertoires Acquérir les bases d'une culture théâtrale par une approche des spécificités de l'écriture théâtrale et de la dramaturgie et, une ouverture sur les pratiques théâtrales les plus contemporaines Explorer divers modes et techniques d'expression théâtrale et aborder d'autres disciplines (marionnette, commedia dell'arte, conte, danse, musique, ...)
CYCLE 3 pratique amateur	1 à 2 ans Une année supplémentaire est possible sur avis de l'équipe enseignante	Approfondissement des acquis Poursuivre l'entraînement corporel et vocal Privilégier le travail d'interprétation en développant une capacité à concrétiser une présence sur le plateau, à la partager sur scène avec des partenaires, et à interpeller l'imagination du spectateur ; Approfondir la culture théâtrale par une approche de la scénographie, de la mise en scène, de l'évolution des formes théâtrales et des courants esthétiques Renforcer l'acquisition ou la maîtrise d'outils par la pratique régulière



	Cours de théâtre	Cours de théâtre regroupant tous les élèves du parcours	Technique vocale	EVALUATION
CYCLE 1	1 h minimum	2 h + Pratique périodique d'ateliers, de stages ou de master class	30 min	Contrôle continu + Une attestation de fin de cycle 1 est délivré après réussite à l'examen d'entrée en cycle 2
CYCLE 2	1 h minimum	4 h + Pratique périodique d'ateliers, de stages ou de master class	30 min	Contrôle continu + Une attestation de fin de cycle est délivré après réussite à l'examen d'entrée en cycle 3
CYCLE 3	1 h minimum		30 min	Examen de fin de cycle 3 Le CET (Certificat d'études théâtrales) est délivré au terme d'un parcours complet (Cycles 1, 2 et 3)

L'ÉVALUATION

Tous les enseignements proposés au conservatoire Henri Dutilleux sont évalués. Les modes d'évaluation de chaque parcours sont précisés dans les chapitres afférents.

NATURE DES EVALUATIONS

Dossier de suivi : il rassemble les résultats de contrôle continu conduit par l'équipe pédagogique et ceux des examens de fin de cycle assujettis à la décision d'un jury.

Contrôle continu : deux bulletins par an sont disponibles sur l'extranet de Duonet

Mise en situation publique : La participation assidue aux projets de la classe est prise en compte dans l'évaluation continue.

Examens de fin de cycle : Les examens ne sont organisés qu'en fin de cycle. Le jury des épreuves de théâtre est présidé par le directeur ou son représentant et comprend une ou deux personnalités du théâtre ou professeurs qualifiés extérieurs à l'établissement.

À l'issue des épreuves, le jury délibère à huis clos. Il prend en compte la prestation de l'élève, et le cas échéant, sa capacité à pouvoir poursuivre dans le cycle supérieur. Le dossier de suivi (voir ci-après) est la disposition du jury. Si besoin, le jury consulte les enseignants. En cas de litige, la voix du président du jury est prépondérante. Le jury annonce ensuite oralement les mentions.

LE BARÈME D'APPRÉCIATIONS

Examens de fin de 1^{er} et 2^{ème} cycle	Admis dans le cycle supérieur	Mention très bien avec félicitations du jury
		Mention très bien
		Mention bien
		Mention assez bien
		Sans mention
Maintien dans le cycle		
Examens de cycle 3	CET (Certificat d'études théâtrales) décerné	Mention très bien avec félicitations du jury
		Mention très bien
		Mention bien
		Mention assez bien
		Sans mention
Certificat non décerné		

LES CLASSES À HORAIRES AMÉNAGÉS THÉÂTRE

Etablissement scolaire partenaire : Collège Châteaudun de la 6^{ème} à la 3^{ème}

<p>Enseignements</p>	<p>Les élèves pratiquent le théâtre avec un enseignant du conservatoire et un professeur de français. Une partie de l'enseignement est co-conduit par les deux professeurs, qui élaborent ensemble les projets sur l'ensemble des années de scolarité au collège ; Les élèves participent à des sorties culturelles (expositions, musées, spectacles) qui sont préparées en amont par les enseignants.</p>
<p>Conditions d'admission</p>	<p>Pas de prérequis Sur dossier</p>



Classes à Horaires Aménagés

THÉÂTRE



CONSERVATOIRE HENRI DUTILLEUX

Conservatoire à Rayonnement Départemental

MUSIQUE / DANSE / THÉÂTRE



CONSERVATOIRE HENRI DUTILLEUX DU GRAND BELFORT

1 rue Paul Koepfler - Belfort

Tél. : 03 84 54 27 27 | Courriel : conservatoire@grandbelfort.fr

www.conservatoire.grandbelfort.fr



CONSERVATOIRE.GRANDBELFORT

